

en véritables parias. La persécution a traversé le détroit.

Ils sont nombreux, dans nos annales militaires, les faits d'armes qui condamnèrent avec éclat la conduite du lieutenant Carey, au Cap.

Un de nos abonnés, ancien officier, nous signale le suivant : Le 15 mars 1814, au combat de Mehounes, alors que l'état-major français se voyait obligé à une retraite précipitée devant des nuées d'Arabes de l'Aure — les mêmes qui viennent de s'insurger — le capitaine de grenadiers Meyer montrant au duc d'Angoulême un blessé français abandonné à cinquante pas, cria au prince : Il respire encore ! — En avant donc, s'écria le duc d'Angoulême, et tout le groupe court aux rochers. Les Français n'étaient pas alors plus de 30, et devant eux ils avaient plus de 500 Arabes. (Les Guerres d'Afrique, par J. Lodi. Paris, 1857, page 208.)

« On peut même ajouter, dit notre correspondant, que ce retour offensif, où fut blessé le colonel Janin, parut si extraordinaire aux Arabes, qu'ils rompirent leur élan, et donnerent le temps aux renforts Français d'accourir, et finalement perdirent la bataille. »

En 1858, M. l'abbé Beaucousin vendait à la commune de Pont-Audemer une maison qu'il avait construite à ses frais, à la condition que ladite école serait toujours dirigée par des Frères de Saint-Joseph.

Cette clause n'a pas empêché le préfet de révoquer les Frères directeurs de l'école et de leur substituer deux instituteurs laïques.

Le Journal officiel vient de publier la liste des élèves de Paris déclarés admissibles à l'école de Saint-Cyr, après le premier examen écrit.

Six cent vingt-huit candidats avaient pris part aux épreuves dans la capitale. Trois cent sept ont été reconnus admissibles.

Or, sur ces trois cent sept lauréats, sait-on combien la seule école Sainte-Genève, dirigée par les Jésuites, compte d'élèves ? CENT QUATRE, c'est-à-dire dix plus qu'ils !

Tous les journaux et toutes les correspondances de Paris sont unanimes à constater que jamais on n'avait vu tant de monde à la messe dite de « Saint-Henri » qui a été célébrée hier à Saint-Germain-l'Auxerrois. L'église était comble et beaucoup de personnes, qui n'avaient pas pu trouver place, stationnaient au dehors.

Un de nos correspondants nous écrit : « Les trois nefs étaient occupées par les représentants de toutes les classes de la société. Quelques dames seulement restaient à cette messe de neuf heures. De nombreuses communications ont eu lieu ; les prières et les vœux pour l'auguste héritier de nos rois montaient vers le ciel de tous côtés ; plusieurs ont été recueillies. Le duc de Madrid, entouré de ses aides-de-camp, se tenait dans le chœur.

La sortie s'est effectuée sans tumulte ; le défilé a duré jusqu'à dix heures et demi.

M. le comte de Mun a été l'objet de chaleureuses félicitations. De tous côtés, on lui tendait cordialement la main. Notre vaillant orateur a dû voir, par cet empressement, quel puissant soutien lui offrait, dans toute la France catholique, son magnifique discours sur l'enseignement.

Malgré les villegiatures de cette saison, malgré la pluie qui a tombé sans relâche toute la matinée, de nombreux magistrats, légistes, se trouvaient à ce pieux rendez-vous.

Ce soir ont lieu les banquets de la Saint-Henri. Jamais ils n'auront été si multipliés, et composés d'un aussi grand nombre de souscripteurs que cette année. Je vous citerai le 8e et le 16e arrondissement réunis qui auront 180 convives ; les 1er et 2e, plus de 200, etc. Les souscripteurs appartiennent à tous les rangs de la société et à toutes les professions.

Le même correspondant constate que la mort prématurée de l'héritier des Napoléon, le cri de guerre proféré contre le catholicisme et l'enseignement libre, ont profondément troublé l'opinion publique qui commence à songer que la constitution républicaine est révisable.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 15 juillet 1879
PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à deux heures. M. MÉLIER dépose son rapport sur le tarif général des douanes.

La Chambre reprend la discussion du projet de retour des Chambres à Paris.

M. LEPELLE invite la Chambre à voter l'article V, adopté par le Sénat, pour élever tout retard.

Après quelques observations de MM. Lerois et Floquet, la Chambre adopte, par 310 voix contre 132, l'article V, qui maintient le droit de réquisition directe par les présidents des deux Chambres.

M. WASHINGTON, président du conseil des ministres a déclaré dans le 6^e bureau que la loi était exclusivement politique ; que le gouvernement avait l'intention de rattacher une secte politique et séparer nettement la question religieuse.

La Chambre adopte l'amendement dégrèvant les patentes de 23 centimes au lieu de 13.

M. HAENTJENS demande le dégrèvement pour la propriété foncière. Il indique la conversion de 3 1/2 % comme une ressource, et il conclut en accusant les républicains de pratiquer une politique de dépenses.

M. NAQUET dépose son rapport sur le droit de réunion et d'association.

M. ALLAIN-TARGÉ répondant à M. Haentjens dit que l'empire a grevé la France de dettes énormes résultant de la candidature officielle. Les budgets de l'empire, dit-il, attestent un déficit continu.

L'amendement de M. Haentjens est rejeté. La Chambre adopte successivement les divers articles et l'ensemble du projet sur les contributions directes.

La séance est renvoyée à demain.

SÉNAT
Service télégraphique particulier
PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

Séance du 15 juillet 1879
Le Sénat discute sans incident son ordre du jour et s'ajourne à jeudi.

LETTRE DE PARIS
(Correspondance particulière)
Paris, 15 juillet.

Le glorieux anniversaire du 14 juillet aura, en somme, été assez pitoyablement fêté. Quelques rares drapeaux aux fenêtres, des illuminations plus rares encore, une fête absolument ratée au bois de Boulogne, composent tout le bilan des réjouissances publiques.

Il est vrai que la soirée de la présidence a été fort belle, au point de vue matériel du moins, car la composition du public qui se pressait dans les salons de M. Gambetta laissait, paraît-il, fort à désirer. Mais le ballet était charmant, les rafraichissements de premier choix et les cigares exquis.

En revanche, la fête organisée au profit des amnésiés au Pré-Catelan a complètement déçu toutes les espérances des organisateurs. Peu de monde et un temps déplorable.

Enfin, par ci par là, des banquets ont été donnés dans lesquels les pires excès de la révolution ont été exaltés et glorifiés. Il est absolument oiseux de s'appesantir sur ces manifestations qui ont toujours le même caractère de violence haineuse.

Le gouvernement n'aura pas tardé longtemps à user de la loi sur le Conseil d'Etat ; dès ce matin, il a procédé à l'exécution des conseils dont l'espri conservateur l'offusquait particulièrement. C'est un fait bien triste.

Ainsi que cela a eu lieu les années précédentes le texte de la diète, devant servir à la première épreuve sera envoyé du ministère de la guerre, des commissions d'officiers de troupes à cheval, chargés d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation fonctionneront du 1^{er} juillet au 30 août. Il sera procédé au choix des corps de troupe au 1^{er} septembre. Le versement des 1,500 francs fixés par la loi devra être effectué du 15 octobre au 5 novembre. L'exemption du versement ne sera accordée qu'aux jeunes gens ayant obtenu aux examens de 51 points. Les engagements seront reçus du 25 octobre au 8 novembre. Tous les jeunes gens qui désirent se présenter aux examens sont tenus de déposer à la Préfecture, du 1^{er} juillet au 30 août leur demande accompagnée des pièces réglementaires.

Bulletin Militaire
Nous croyons devoir rappeler que les examens pour le volontariat d'un an commenceront dans toute la France, le 15 septembre à dix heures du matin.

Ainsi que cela a eu lieu les années précédentes le texte de la diète, devant servir à la première épreuve sera envoyé du ministère de la guerre, des commissions d'officiers de troupes à cheval, chargés d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation fonctionneront du 1^{er} juillet au 30 août. Il sera procédé au choix des corps de troupe au 1^{er} septembre. Le versement des 1,500 francs fixés par la loi devra être effectué du 15 octobre au 5 novembre. L'exemption du versement ne sera accordée qu'aux jeunes gens ayant obtenu aux examens de 51 points. Les engagements seront reçus du 25 octobre au 8 novembre. Tous les jeunes gens qui désirent se présenter aux examens sont tenus de déposer à la Préfecture, du 1^{er} juillet au 30 août leur demande accompagnée des pièces réglementaires.

Répartition des classes dans les armées active, territoriale et leurs réserves.
Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1879, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1^{re} Armée active. — Classes de 1874, 1875, 1876, 1877, 1878.

2^e Réserve de l'armée active. — Classes de 1879, jusqu'au 31 décembre 1880, 1881, 1882, 1883, 1884. Cette dernière étant dite la plus jeune classe de l'armée active.

3^e Armée territoriale. — Classes de 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870. Cette dernière étant dite, à partir du 10 août, la plus jeune classe de l'armée territoriale.

4^e Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864. Cette dernière étant dite la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale.

On sait que les engagements volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Paris. — Les réservistes de la classe 1872, qui n'ont pas été convoqués au printemps de la présente année, seront appelés à une réunion d'instruction, qui aura lieu : le 20 août, 1^{er} et 2^e régions ; le 27, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e régions ; le 4 septembre, dans les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e régions et le gouvernement de Paris.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France
Le préfet du Nord donne avis que la circulation sera interrompue sur le chemin de fer de Valenciennes à Lille, le 15 juillet, de dix heures du matin à dix heures du soir, par l'exécution des travaux de réparation du tablier du pont de l'Emponpoat, sur la Marque (commune d'Heu).

Pendant la durée de cette interruption, la circulation des voitures se fera soit par la route départementale n° 19, par Forest et Ascy, soit par la route départementale n° 14 par Croix.

On lit dans la Fraie France : « La messe qui a été célébrée hier, à Notre-Dame de la Treille, à l'occasion de la fête du Roi, avait attiré une foule considérable et pieusement recueillie. Depuis bien longtemps nous n'avions vu dans notre basilique pareille affluence.

Il faut bien le dire, et nos adversaires eux-mêmes en seront frappés, à mesure que la République prolonge son existence, le sentiment public s'affaiblit avec plus de force et plus de discrétion. Des hommes et des individus se joignent aux royalistes de la première heure, comprenant, par l'expérience de chaque jour, que la République, incapable de sauvegarder les intérêts nationaux, est en train de nous mener à l'abîme, une cause de troubles et de désordre moral.

Lundi, 14 juillet, on a procédé aux funérailles de M. Parel, juge-de-peace du canton Ouest, de Lille. Après le service funèbre, le corps a été transporté à la gare, pour être conduit à Bapaume. En présence de parents et de nombreux amis du défunt, M. Blondin, juge-de-peace du canton centre de Lille, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs, En présence de ce cercueil qui renferme la dépouille mortelle de M. Parel, je viens, au nom des juges de Lille, faire à celui qui fut notre collègue, un fraternel adieu. C'est dans le Pas-de-Calais, le 18 février 1844, issu d'une famille fort honorable, Joseph-Antoine Parel avait été reçu licencié en droit, à Paris, le 27 janvier 1847.

Après avoir franchi tous les grades de la carrière du notariat, Parel entra dans le barreau en 1844, puis il fut successivement nommé juge-de-peace, à Vitry, au Cateau, à Roubaix.

Roubaix, ce centre de population si important, n'était point encore divisé en deux cantons, aussi le labour de juge-de-peace y était alors dédaigné.

Parel, par son intelligence, son activité, par un zèle de tous les instants, put constamment satisfaire à toutes les exigences de ses devoirs. L'indépendance de ses attributions civiles et de simple police, il était toujours délégué, par le pouvoir exécutif, dans l'instruction des procès criminels, tant en grand que en petit, et il exerça ces fonctions avec une confiance que ne cessèrent les juges d'aujourd'hui de lui rendre avec reconnaissance. Ses chefs le récompensèrent en l'appelant à Lille.

L'honneur d'exercer le judicature à Lille n'est pas sans péril. Toujours militant, incessamment au courant des événements, l'abbé est, par son zèle, le secrétaire de son mouvement, l'abbé est, par son zèle, le secrétaire de son mouvement, l'abbé est, par son zèle, le secrétaire de son mouvement.

Eh bien, Parel, par sa sagesse, son savoir, son austère intégrité, sa pureté de cœur, sa franchise des hommes distingués, les suffrages éminents qui composent le barreau de Lille. Au moment où l'on se désolait, cinquante-cinq cavaliers avaient pris part au concours. Comme il y en avait quatre-vingt-sept d'inscrits, la commission du carrousel a décidé de remettre la partie au lendemain, lundi, pour les cavaliers qui n'avaient pas encore concouru. De sorte que le carrousel a eu deux séances.

Dans la séance du dimanche, le cortège s'est formé à l'estaminet du Beau-Bouquet,

à l'occasion de la fête de la présidence de la Société Philharmonique et escorté par les pompiers, à l'endroit du Carrousel dans le jardin de M. Lebrun, cabaretier. Nous avons dit plus haut comment les mauvais temps avait coupé court à cette première séance.

Lundi, le cortège s'est groupé avec les mêmes éléments et le même ordre. Il s'est formé vers 5 heures, à l'estaminet de la Fongelle, route de Tourcoing. Les concurrents de la veille se sont mêlés au cortège, avec les autres. Cette fois-ci le carrousel s'est achevé sans malencontre.

Voici les résultats généraux de cette fête de bienfaisance :

1^{er} Prix. (150 francs). M. Louis Duthoit de Mons-en-Baroeul.

2^{es} Prix. (140 francs). M. Edmond Gilles de Roncq.

3^e Prix. (80 francs). M. Louis Lestrez d'Annappes.

4^e Prix. (40 francs). M. Paul Guillard de Marq-en-Baroeul.

5^e Prix. (20 francs) M. Jean-Baptiste Lebrun de Mouveaux.

Les surprises ont été gagnées par MM. Camille Dehuissière, de Roubaix ; Louis Mignon, d'Halluin ; Etienne Dumortier, de Mouveaux ; Louis Desalle, de Wasquehal ; Louis Delos, de Wasquehal et Pierre Couvreur, de Roncq.

Ce carrousel a été un des plus beaux de la région. Il a été très bien réglé et par la commission Cavaliers et spectateurs qui était en nombre. On a beaucoup remarqué la bonne tenue équestre de la plupart des concurrents.

Sur la demande du Parquet de Courtrai, un ouvrier lissierand, Frédéric Labrousse, poursuivi en Belgique pour vol, a été arrêté hier, rue de l'Avocat.

Il a dû être remis aujourd'hui entre les mains des autorités belges.

L'agent de police de service, hier, au boulevard de Strasbourg, a eu à subir une rude assaut. Un ouvrier terrassier, Pierre Claus, était ivre et causait du scandale ; l'agent voulut l'arrêter, mais Claus se rua sur lui et lui porta plusieurs coups de poing sur la tête. L'agent désespérait de venir à bout de ce forcené ; mais un des spectateurs de cette scène lui prêta main-forte et le terrassier, solidement garrotté sur une charrette à bras, a été transporté au dépôt de sûreté.

Un employé des contributions indirectes, M. Vigroux, se promenant, il y a quelques jours, dans le quartier de Beauraupre. Chemin faisant, il rencontra un ouvrier avec lequel il lia conversation ; celui-ci qui ne connaissait nullement la qualité de son interlocuteur, lui dit tout-à-coup lui montrant un groupe de trois hommes qui se dirigeaient vers Roubaix : « Voyez-vous ces trois lapins, ils viennent encore de brûler la politesse aux douaniers ; pas moyen de les prendre. »

C'est ce que nous allons voir, répondit M. Vigroux et il se dirigea aussitôt vers les fraudeurs.

Le fait particulier au métier avait averti ceux-ci du voisinage de l'ennemi ; à peine l'employé du fisc avait-il fait quelques pas, que les fraudeurs s'enfuirent à toutes jambes et dans des directions différentes. M. Vigroux se mit à la poursuite de l'un d'eux et après une course de plusieurs kilomètres et une lutte assez vive, parvint à l'arrêter et à le conduire à la caserne de gendarmerie.

Le fraudeur arrêté se nomme Edouard Lepers et habite La Madeleine-lez-Lille. Il portait une charge de tabac belge assez importante.

Dans une ronde faite l'avant-dernière nuit, deux agents de police ont fait une razzia de vagabonds. L'un d'entre eux, Henri Merseman, le plus jeune, qui était couché dans une voiture rue Jacquard, Trois autres dormaient sur un tas de planches déposées sur la Grand'Place.

Un cocher de la Compagnie des Tramways, nommé Augustin V... arrêté, avant-hier, rue du Collège, le plus jeune, qui était couché dans une voiture rue Jacquard, Trois autres dormaient sur un tas de planches déposées sur la Grand'Place.

Quel mauvais esprit aimait donc, hier soir, Louis J... de la rue Ma-Campagne. Il était onze heures du soir, et J... refusait d'ouvrir la porte de sa maison à plusieurs de ses enfants qui étaient sur le pavé depuis plusieurs heures. Un agent de police passa et invita J... à recevoir ses enfants ; mais celui-ci, rendu furieux par cette intervention, refusa d'ouvrir et proféra même des injures et des menaces contre l'agent.

J... qui est chauffeur, a dû au chômage de son absence imprévue aurait pu causer, si l'intervention n'était venue à temps, de graves dommages à la propriété de son père. Parait-il cependant devant le tribunal correctionnel de Lille.

On lit dans le Temps : « Dimanche soir, un garçon de magasin de Pygnation se trouvait dans le sous-sol, quand un camionneur du chemin de fer arriva pour enlever un chargement de sacs vides à destination de Roubaix. Le garçon monta pour compléter les sacs avec le camionneur. Il lui fallut, pendant l'opération, redescendre dans le sous-sol pour y prendre une facture. De cet endroit il vit le camionneur se saisir de divers objets placés près de lui et les enfermer dans un paquet de sacs.

En remontant, le garçon voulut vérifier le contenu du sac, mais le camionneur s'y refusa obstinément. Le garçon s'ensuivit, et le camionneur, doué d'une force extraordinaire, saisit son adversaire à la gorge et, après l'avoir serré fortement, le fit sauter à moitié apoplé, tomber sur le sol.

Le bruit de la lutte attira d'autres garçons qui s'emparèrent du camionneur et le remirent à des gardiens de la paix pour être conduit au bureau du commissaire de police du quartier. Dans le sac, qui fut ouvert en présence de ce magistrat, on trouva plusieurs livres et une certaine quantité de marchandises représentant une valeur assez élevée.

La pluie tombait à torrents, une de ces dernières nuits, à Croix, comme dans toute la région et les éclats de la foudre suivaient de près les nombreux éclairs qui sillonnaient les nuages. Pourtant, par ce temps exécrable, un homme suivait la route de Lille, chargé d'un volumineux fardeau. Arrivé près de l'estaminet des Deux-Moulines, ce voyageur nocturne s'arrêta tout-à-coup et tendit l'oreille. Un à un il s'adressait à peine entendre ; une demi-minute plus tard, notre homme était accosté par un second voyageur qui lui dit :

« Eh ! bien, lami c'est à cette heure que l'on démaie, qu'avez-vous donc là sur le dos ? » Mais ces paroles étaient à peine prononcées que le premier voyageur, lançant son fardeau à la tête de son interlocuteur, prit la fuite à travers champs. Cet interlocuteur n'était autre que le garde-champêtre Deparis et celui à qui il s'adressait un homme qui venait d'enlever un sommier élastique tout neuf chez M. Ségard, rentier à Croix. Le voleur court encore.

« Le bruit s'accrédite que le gouvernement serait disposé à donner l'évêché d'Amiens à M. l'abbé Chaillet, co-propriétaire et rédacteur du journal le Télégraphe. Il nous est impossible d'ajouter la moindre foi à cette rumeur, quelle que soit notre opinion sur les audaces possibles de notre ministre des cultes. »

M. Chaillet habitait autrefois Rome, et était prêtre de la maison du Pape. Nous n'avons pas à dire pour quelles causes M. l'abbé est aujourd'hui rédacteur d'un journal républicain, mais

Deux accidents sérieux se sont produits lundi à Lille.

A deux heures, place de la Nouvelle-Aventure, Aug. Hovart, âgé de trente-sept ans, étant ivre, est tombé du haut de l'échelle de sa chambre sur le pavé et a reçu une large blessure au front.

Vers sept heures un homme de soixante-deux ans, L. Vanderlieden, rue Mazagan, est tombé assez gravement à l'escalier de sa chambre. Il s'est blessé si grièvement que ses jours sont en danger.

Un bien funèbre accident s'est produit, samedi dernier, dans une maison de la rue du Moulin-Fagot, cour Desplanque, à Tourcoing.

Une ménagère, la veuve Quétié, âgée de 68 ans, en descendant du premier étage, est tombée malheureusement, que la chute a déterminé une fracture de la colonne vertébrale. La mort a été instantanée.

Le fils de la veuve Quétié, qui se trouvait dans une pièce du rez-de-chaussée, est accouru au bruit de la chute, mais tous secours étaient inutiles ; il n'a relevé qu'un cadavre.

Deux expulsés, Louis Dégeetère, d'une part, et Léon Vinckier, de l'autre, se sont trouvés face à face avec la police, hier et avant-hier, sans le vouloir, bien entendu.

Le premier a été pris, en demandant de l'ouvrage à un agent de la police secrète. L'autre, Léon Vinckier, sous le coup de libérations — in jure pro veritas — s'est livré lui-même. Il avait été expulsé en 1877, à la suite d'une condamnation à trois mois de prison pour bris de clôture.

Un singulier accident s'est produit, dimanche matin, chez M. Delerue, cabaretier, rue des Sarrasins, à Lille. Au moment où un buveur se servait d'eau de seltz, le syphon éclata soudain et les éclats de verre projetés avec une certaine force, brisèrent deux yeux et blessèrent légèrement à la joue droite un autre consommateur, M. Vandeplass, qui lisait un journal, à l'autre bout de l'estaminet.

Un train de plaisir pour Calais aura lieu le dimanche 20 juillet 1879.

Départ de Tourcoing à 6 h. 55 matin. — De Roubaix : 7 h. 03 m. — Arrivée à Calais : 10 h. 55 matin.

Départ de Calais : 8 h. 13 soir. — Arrivée à Roubaix à 11 h. 37 m. — Arrivée à Tourcoing à 11 h. 44 soir.

Prix des places aller et retour : 5 fr. 50 en 2^e classe, 4 fr. 50 en 3^e classe.

DOULAI. — Nous lisons dans la Gazette de Douai :

« Nous avions bien senti les vifs sentiments de regret qu'inspirait à M. le comte de Chambord la perte de l'un des plus fidèles serviteurs, M. Dubois d'Auby. M. le baron de Montigny, vient de recevoir de Frohsdorf la lettre suivante, que nous nous empressons de publier, heureux de reproduire les nobles paroles par lesquelles le Prince témoigne d'une façon si royale, de l'estime, de l'affection que lui avaient inspirées les éminentes qualités de celui qui fut notre concitoyen :

« Frohsdorf, 5 juillet 1879.

« J'ai peu connu d'hommes, Monsieur le baron, m'inspirant autant de sympathie que ce lui dont vous m'annoncez la mort. Je ne pouvais espérer d'âge où était parvenu votre excellent oncle, conserver longtemps ce vieux serviteur de la Monarchie traditionnelle, que j'avais en si haute estime ; mais je n'en suis pas moins très sensible à une perte qui fait un grand vide dans les rangs de mes meilleurs amis. Par l'énergie de sa volonté, la fermeté de son caractère, l'autorité de ses conseils, et aussi je ne sais quel accent de franchise toute militaire qui donnait à sa physionomie un cachet particulier, Monsieur Dubois d'Auby devait exercer autour de lui une action salutaire pour les œuvres du bien, et il l'exerça, en effet, jusqu'à son dernier jour, multipliant auprès de son Dieu, de son Roi, et de son Pays, les plus touchants témoignages de sa foi, de sa fidélité et de son patriotisme. Les principes que vous avez puisés dans vos traditions de famille vous rendent digne, je le sais, Monsieur, de ce précieux héritage ; je me réjouis de le voir entre vos mains. J'accepte avec gratitude l'hommage de votre dévouement ; sachez-vous toujours de votre vieux oncle, et comptez sur mes sentiments sincères.

« HENRI.

« C'est avec un agréable étonnement que nos concitoyens ont appris ce matin que l'honorable M. Blondel quittait sa robe et sa toque de Doyen de la Faculté de Droit pour l'épée et l'habit brodé de Conseiller d'Etat. L'Officiel est venu ce soir confirmer cette nouvelle qui avait d'abord dit quelques incrédules.

M. Blondel n'aura pas à plaindre des gouvernements qui se sont succédés en France ; l'empire l'avait fait Doyen, la République le fait Conseiller d'Etat.

Nous pouvons assurer que beaucoup de personnes à Douai ne verraient pas sans une certaine émotion le départ de l'honorable doyen ; quant à nous, nous ne pouvons que lui souhaiter de ne point s'arrêter en si beau chemin et de rencontrer toujours dans les régions du pouvoir une faveur égale à celle qu'il a trouvée auprès de Napoléon III et de M. Grévy.

(Gazette de Douai).

— ST-PIERRE-LÉS-CALAIS. — La musique des Guides Belges est arrivée lundi, à dix heures ; elle a été reçue à la gare par la municipalité et le comité de bienfaisance.

A cinq heures a eu lieu le concert dans le parc.

— MARCOING. — Un nommé Isidore Willemot, âgé de 75 ans, natif de Rumilly, près de Cambrai, s'est pendu dans la matinée du lundi 14 courant, vers dix heures.

On ne connaît pas la cause de ce suicide.

— MAINGO. — Dimanche 13 courant le nommé Hélier François, âgé de 59 ans, ouvrier en fer, a mis fin à ses jours en se pendant dans son grenier.

— AMIENS. — Nous apprenons que le service de Mgr Bataille, aura lieu mardi prochain, 22 juillet, à 10 heures, à Amiens.

L'oraison funèbre sera prononcée par Mgr Frappel, évêque d'Angers.

— On nous a fait dire l'autre jour que Mgr Isoard avait été nommé évêque d'Amiens, c'était Amnecy qu'il fallait lire.

— On lit dans la Civilisation :

« Le bruit s'accrédite que le gouvernement serait disposé à donner l'évêché d'Amiens à M. l'abbé Chaillet, co-propriétaire et rédacteur du journal le Télégraphe. Il nous est impossible d'ajouter la moindre foi à cette rumeur, quelle que soit notre opinion sur les audaces possibles de notre ministre des cultes. »

M. Chaillet habitait autrefois Rome, et était prêtre de la maison du Pape. Nous n'avons pas à dire pour quelles causes M. l'abbé est aujourd'hui rédacteur d'un journal républicain, mais